

Nombre de conseillers :
En fonction : 14
Présents : 11
Votants : 11

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 décembre 2024 à 20 heures

Date de la convocation :
10/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Marie-Odile PELISSIER - Joffrey DUBOST - Yann BAÏMA - Céline DUMAS - Florence COLLONGE - Gilles DUFOUR - Eric REISET.

Excusés : Jean-Claude FOUREZ - Cyndie JEAN - Julie DESCROIX.

Monsieur Yann BAÏMA est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Informations sur les décisions prises par délégation
Projets Salle Polyvalente à dominance sportive et CEP
Multiservices

- Fixation d'un loyer
- Demande de subvention ANCT pour travaux
- Candidatures

Dénomination d'une voie
Création d'une Autorisation De Stationnement Taxis
Participation au voyage du collège en Angleterre
Demande de subvention Association LAC
Évolution du temps de travail des agents
Point sur les travaux des commissions communales
Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée à savoir :

- La décision de non préemption sur les parcelles cadastrées B n°443 et 541 situées au Bourg appartenant à l'indivision Burgaud.

PROJETS SALLE POLYVALENTE À DOMINANCE SPORTIVE ET CEP

- o Salle polyvalente à dominance sportive

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux de rénovation de la salle des sports, réalisé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage ACS. Celui-ci tient compte des souhaits de la commune et des contraintes fonctionnelles d'un bâtiment classé en Établissement Recevant du Public.

La rénovation thermique et la requalification de l'actuelle salle des sports en salle polyvalente à dominance sportive permettra une réelle approche de performance énergétique et une amélioration de l'accueil des usagers et du public en la rendant plus pratique pour recevoir des manifestations variées.

Madame Dumas interroge sur le devenir de l'espace de la mezzanine située au-dessus de l'ancien local des pompiers et souhaiterait qu'il soit optimisé.

Un projet avec un chiffrage affiné sera proposé pour la prochaine séance de conseil municipal.

○ CEP

L'architecte Arc Phi a présenté le projet de rénovation du CEP pour un montant estimatif HT de travaux de 416 209 €. Les subventions obtenues sont de 192 960 € de l'État (Fonds vert) et 50 000 € du Département du Rhône. Un complément pourra être apporté par le fonds de concours de la CCSB.

Il apparaît que le toit de la réserve du commerce masque la vue du futur appartement du 1^{er} étage. Voir pour modification du pan du toit ?

MULTISERVICES

○ Fixation d'un loyer

Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir renseigner les futurs repreneurs du commerce multiservices, il convient de fixer le montant du loyer du local.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

- DÉCIDE que le montant mensuel du loyer sera de 500 € HT la 1^{ère} année, puis de 800 € HT,
- DIT que ces montants seront notés dans le futur bail commercial,
- CHARGE le responsable du Service de Gestion Comptable de Villefranche sur Saône de veiller au respect de cette décision.

○ Demande de subvention ANCT pour travaux et candidatures

Monsieur le Maire explique qu'en vue d'installer les futurs repreneurs du commerce multiservices, le matériel restant de l'activité boulangerie devra être débarrassé. Ce commerce étant le dernier de la commune, il conviendra de proposer un espace multi-services pour répondre aux besoins de la population : épicerie, dépôt de pain, revente de tabac, bar, petite restauration...

Des travaux seront nécessaires afin de réaménager les locaux en supprimant l'ancien espace boulangerie. Un projet conceptuel de réagencement intérieur a été réalisé par un architecte pour un montant estimatif de travaux de 31 100 € HT.

Des subventions peuvent être obtenues par la collectivité auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires sous réserve de déposer un dossier avant le 31/12/2024. Pour ce faire, il convient de désigner le futur repreneur.

Plusieurs candidats ont déjà été auditionnés avec des projets plus ou moins aboutis. Sachant que le temps est compté, les élus se concertent pour choisir le repreneur du commerce multiservices.

Le Conseil municipal, après un tour de table et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE comme futurs repreneurs Agathe BONNAND et Emilie MULLER (1 abstention), sous réserve de l'obtention de leur prêt bancaire,
- DIT qu'un bail commercial sera contracté à l'issue des travaux intérieurs entrepris par la commune,
- APPROUVE les travaux intérieurs du commerce pour un montant de 31 100 € HT,
- SOLLICITE l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale au titre du dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural pour subventionner les travaux,
- DIT que les écritures correspondantes seront inscrites au Budget Primitif 2025.

DÉNOMINATION D'UNE VOIE

Monsieur le Maire explique que, Monsieur Gilbert Jambon a construit un cuvage et que la voie le desservant n'avait pas de nom. Il convient de déterminer un nom pour l'adressage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ATTRIBUE, à la voie située entre le Chemin des Bidons et la route de Saint-Joseph, le nom de rue suivant : **Chemin de la Grande vigne.**
- CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services administratifs concernés.

CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-6,

Vu le code des transports,

Vu le code de la route,

Vu la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et voitures de transport avec chauffeur et son décret d'application n°2014-1725 du 30 décembre 2014

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune,

Monsieur le Maire informe qu'une personne, chauffeur de taxi, est inscrite sur le registre de liste d'attente de la mairie, il propose de prendre un arrêté portant sur le nombre d'autorisation de stationnement pour taxi.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire de prendre arrêté portant création d'UNE autorisation de stationnement de taxi sur la commune de Lantignié.
- DIT que le nombre d'autorisations de stationnement pourra être modifié, en tant que de besoin, par arrêté municipal.
- DECIDE que la mise en circulation et le stationnement d'un taxi sur le territoire de la commune de Lantignié est soumis à l'obtention d'un arrêté du Maire.
- INDIQUE qu'il n'y a pas lieu de stationnement matérialisé pour taxi sur la commune de Lantignié.
- DIT que copie de l'arrêté portant création du nombre d'autorisation de stationnement sera transmise au président de la commission locale des transports publics particuliers de personnes préalablement à toute création d'autorisation de stationnement.

PARTICIPATION AU VOYAGE DU COLLÈGE EN ANGLETERRE

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu de la part du collège du Val d'Ardières de Beaujeu une demande de participation financière pour les élèves qui feront le voyage en Angleterre en mars 2025. Neuf élèves issus de familles de Lantignié sont concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, qu'une participation de 50 € sera accordée pour chaque enfant de la commune scolarisé au collège de Beaujeu qui participera au voyage en Angleterre prévu en mars 2025 et que la somme correspondante sera versée directement aux familles.
- **DIT** que les montants de ces subventions seront imputés au compte 65748 du Budget Primitif 2025.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LAC

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu une demande de subventions par l'association LAC pour l'organisation du festival « Les Ceptaculaires » du 16 au 18 mai 2025.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à l'Association LAC une subvention de 2000 € pour l'organisation du festival « Les Ceptaculaires » de 2025. Les salles et espaces communaux seront mis à disposition à titre gratuit.
- **DIT** que les montants de ces subventions seront imputés au compte 65748 du Budget Primitif 2025.

ÉVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Une discussion est proposée sur l'évolution du temps de travail de certains agents. Il est proposé de renforcer le poste de l'agent en charge des espaces verts pendant la période estivale avec le recours à une personne en contrat saisonnier.

En prévision du prochain départ en retraite de la secrétaire générale, un tuilage des tâches pourra être envisagé dans le secrétariat de la mairie, avec une augmentation des horaires du poste de l'agent d'accueil.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

○ Bâtiments communaux

Des devis sont attendus pour la réparation du moteur permettant l'ouverture de la porte du local voirie.

○ École

Madame PELISSIER signale qu'une annonce est passée pour le recrutement d'un(e) remplaçant(e) pour le poste de l'agente chargée de la cantine pendant son congé maternité.

Une rencontre des parents d'élèves ayant signalé des problèmes dans le fonctionnement de la cantine est prévue.

○ Urbanisme

L'enquête publique concernant la modification n°3 du PLU de Lantignié se tiendra du 8 janvier au 11 février 2025. La procédure permettra notamment de modifier le règlement écrit, graphique, la mise à jour des emplacements réservés et la création d'un STECAL.

Madame COURTIER, commissaire-enquêtrice nommée par le Tribunal administratif de Lyon, recevra en personne les observations du public lors des permanences, en Mairie de Lantignié, aux dates suivantes :

- Le Mercredi 08 janvier de 09h00 à 12h00,
- Le Vendredi 17 janvier de 15h00 à 18h00,
- Le mardi 11 février de 15h00 à 18h00.

○ Voirie

Afin de discuter de la circulation sur le Chemin des Mûriers, une réunion est prévue le samedi 25 janvier avec les usagers et riverains.

Le remplacement des luminaires de l'éclairage public en led (dans le cadre démarche performancielle lancée par le SYDER) est terminé et permettra une gestion facilitée de l'éclairage.

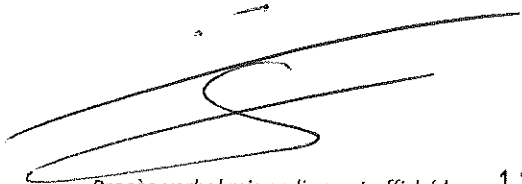
QUESTIONS DIVERSES

- Une association propose la restauration gratuite de la Croix Mittal située aux Saules. La commune aura à sa charge la fourniture du bois. Le propriétaire du terrain où est implantée la croix a donné son accord.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 12 janvier.
- Un nouveau commerçant a rejoint le marché communal du vendredi proposant des fruits et légumes.
- Constat de dégradations de plus en plus nombreuses sur le mobilier urbain lors des bals publics.

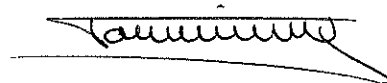
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

N° de délibération	Objet
DCM/2024/12/18//01	Commerce – Fixation du montant d'un loyer
DCM/2024/12/18//02	Commerce multiservices – Demande de subvention ANCT
DCM/2024/12/18//03	Dénomination d'une voie
DCM/2024/12/18//04	Prise d'un arrêté portant création d'une Autorisation de Stationnement Taxi (ADS)
DCM/2024/12/18//05	Demande de subvention Voyage 2025 en Angleterre
DCM/2024/12/18//06	Subvention 2025 pour l'association LAC

Le secrétaire de séance, Yann BAÏMA



Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le : 17 MARS 2025

